

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 42 (1969)

Heft: 11

Artikel: Les problèmes du milieu humain

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126767>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les problèmes du milieu humain

Rapport du secrétaire général des Nations Unies¹

Cette importante documentation fait suite à celle déjà parue dans notre numéro 10, octobre 1969

44

subdivision très marquée en quartiers distincts, séparés plutôt que reliés par les voies de circulation et par les zones vertes, ne laisse pas apparaître la moindre possibilité d'une vie organique au niveau de l'ensemble de la station : pas de centre traditionnel qui assumerait non seulement les tâches induites à la ville, mais aussi son rayonnement, et qui serait l'expression de sa vocation.

Apparemment, rien de plus logique, puisque ces mégapoles de vacances ne semblent, à l'encontre des villes traditionnelles, pouvoir avoir de personnalité politique, et que leur administration même ne saurait être sociologiquement représentative de leur population. Leur vocation étant celle d'une ville de loisirs et de vacances, l'effort principal a porté sur les équipements nécessaires au sport et à la détente, tout en s'efforçant d'assurer les meilleures conditions de repos et d'isolement possibles. A ce propos, il peut être intéressant de relever que les fortes concentrations prévues dans le cadre de ce projet ne sont pas nécessairement incompatibles avec la possibilité d'isolement : d'abord, parce que les grandes réserves de nature offriront aux vacanciers la solitude qu'ils désirent ; ensuite, parce que l'homme des villes contemporaines a pris l'habitude – et peut-être est-ce devenu pour certains une nécessité – de trouver cette solitude en se perdant, au contraire, dans la foule.

L'avenir dira comment ces stations nouvelles vivront, évolueront. Il semble qu'aujourd'hui déjà quelques stations existantes n'ont plus pour unique fonction le repos, la détente et le sport ; elles s'orientent vers un emploi nouveau dans la civilisation des loisirs. Indéniablement, une partie du temps libre sera toujours consacrée à la récréation. Mais une autre partie ne sera-t-elle pas nécessairement vouée à résoudre des situations professionnelles et privées de plus en plus tendues, à cause de leur complexité et de leur spécialisation qui s'accroissent sans cesse, de leur évolution qui s'accélère ? Pourquoi cet effort ne se ferait-il pas dans un cadre agréable ? Ne faisait-on pas, autrefois, retraite dans des couvents, centres de méditation aussi bien que de civilisation ? Aujourd'hui déjà, des cours pour cadres supérieurs sont fréquemment organisés dans des lieux choisis pour leur agrément. Ces villes neuves, qui sont aujourd'hui orientées vers les plans d'eau et les sports nautiques, ne pourraient-elles pas dès lors devenir demain des centres de formation permanente, des métropoles importantes de notre culture ?

40. Il faut reconnaître qu'en dépit de l'urbanisation croissante, la plus grande partie de la population du monde vit encore dans des régions rurales. En fait, de nombreux problèmes d'utilisation de la terre tels que l'utilisation de terres marginales et que l'érosion accélérée sont provoqués par la surpopulation rurale, en particulier dans les régions semi-arides. La vie entière du réseau massif des villes et des industries dépend de l'arrivage continu d'aliments, d'eau et d'autres ressources naturelles venant de ces régions. Le bien-être des populations urbaines dépend entre autres choses de la possibilité qui leur est offerte de se distraire et de se détendre hors des villes dans des terres non cultivées, des plages, des cours d'eau, des lacs et sur le rivage des océans. Il est possible de répondre aux besoins de l'humanité en aliments et autres ressources provenant de ces campagnes tout en préservant en même temps leur flore et leur faune, ainsi que la valeur esthétique, scientifique et récréative de leurs paysages, mais cette possibilité peut rapidement être perdue. Il est indispensable d'apporter la plus grande attention à une planification, un contrôle et une exploitation appropriés portant sur l'ensemble des terres et de s'intéresser davantage à la conservation du milieu dans tous les programmes de développement économique.

41. On observe généralement que la planification d'un secteur de l'économie ne prend pas en considération les besoins des autres secteurs. Les réseaux de transport sont mis en place au détriment des terres cultivables, des terres humides, des beaux paysages et d'autres ressources des campagnes. L'exploitation des forêts pour les besoins en bois ne prend pas toujours en considération la valeur de celles-ci au point de vue récréatif, au point de vue touristique, ni en ce qui concerne les espèces sauvages qui y vivent, ni le maintien de la qualité des cours d'eau et de la productivité des lieux de pêche. Les biocides utilisés sur les terres cultivées nuisent aux autres ressources de vastes régions. Il arrive qu'on aménage des voies d'eau pour produire de l'énergie, servir à l'irrigation ou faire face aux besoins des transports sans se préoccuper des impératifs esthétiques ou de la conservation du milieu humain. Il est partout nécessaire de mieux planifier et de contrôler l'utilisation de la terre.

42. Parmi les champs d'action prioritaires se rapportant à « l'aménagement du territoire » figure la mise en valeur des systèmes écologiques, notamment des ressources

¹ Document F/4667, 26 mai 1969

en eau, en terre, en flore et en faune non seulement dans l'intérêt d'objectifs techniques relatifs à l'agriculture, à la sylviculture, à la pêche, à la production d'aliments, à l'urbanisation, à l'industrialisation, au tourisme et aux transports, mais aussi dans l'intérêt d'objectifs sociaux et économiques harmonisés qui, ensemble, peuvent contribuer au bien-être de l'homme et de la société.

43. Les champs d'action mentionnés ci-dessus sont également valables pour les pays développés et pour les pays en voie de développement. Toutefois, dans ces derniers pays qui s'intéressent essentiellement au développement de leurs ressources agricoles, minérales et hydrauliques, un des principaux problèmes auxquels on se heurte lorsqu'on prend des mesures pour remédier à la situation et pour l'améliorer est la répugnance à admettre qu'une réglementation n'est pas une restriction mais un élément nécessaire de l'effort prolongé de mise en valeur à long terme des ressources et du milieu et qu'on devrait envisager ces facteurs dès les premiers stades du développement. Il est donc nécessaire et urgent que tous les pays prennent rapidement des mesures pour mettre en place et renforcer un appareil législatif et administratif apte à élaborer et à faire respecter une réglementation ainsi que des laboratoires capables d'effectuer un contrôle analytique et les recherches nécessaires à l'élaboration des connaissances techniques sur lesquelles la réglementation doit être basée. En outre, il est important de former divers types de personnel et d'éduquer le grand public pour le sensibiliser à ces problèmes et obtenir sa coopération.

C. Problèmes mondiaux

44. Il existe des problèmes affectant directement ou indirectement tous les pays, qui ne peuvent être résolus qu'au moyen d'accords internationaux et à condition que les nations soient disposées à agir de concert pour le progrès commun. Parmi ceux-ci, il faut citer certains problèmes découlant du peuplement par l'homme et de la culture des terres et d'autres qui se rapportent plus directement aux océans et à l'atmosphère.

45. Les problèmes de conservation sont généralement considérés comme locaux, mais certains problèmes de ce type ont un effet global. Nombreux sont les parcs nationaux, les réserves naturelles, les îles laissées à l'état sauvage et les espèces sauvages qui présentent de la valeur en tant qu'éléments d'un patrimoine mondial d'espèces sauvages et de beaux paysages. La mise en

application de mesures propres à les préserver devient une obligation internationale qui doit être exercée de concert avec les organismes nationaux qui en ont la responsabilité. De nombreux oiseaux, des mammifères marins et des reptiles marins sont migrants par nature et peuvent seulement être protégés grâce à un accord international. La protection de nombreuses espèces actuellement menacées ne sera effective que si des accords internationaux réglementent leur exportation, leur importation et leur vente.

46. Les plus grandes transformations apparentes que l'homme a apportées aux milieux biologiques sont celles qui sont liées à la pollution. Elles comprennent l'augmentation du taux de l'acide carbonique, des poussières et de diverses matières toxiques et radioactives dans l'atmosphère, phénomènes qui pourraient avoir à long terme des effets nuisibles et doivent être étudiés et, en cas de besoin, faire l'objet d'un contrôle. La pollution de l'eau peut aussi être un problème global, ainsi que les retombées d'isotopes radioactifs, le déversement de matières toxiques, de substances nutritives excédentaires ou d'eau chauffée dans les estuaires où se trouvent des eaux côtières dont dépend la productivité des océans. Les régions agricoles du monde sont la source de nombreux agents de pollution qui, comme on l'a montré plus haut, affectent le monde entier.

47. La pollution due aux matières radioactives est un danger qui pourrait prendre de l'importance à mesure que l'on compte de plus en plus sur l'énergie nucléaire et au cas où l'on en viendrait à utiliser des explosifs nucléaires à des fins techniques. Des mesures très sérieuses ont été prises et vont l'être par l'industrie nucléaire, mais tous les problèmes relatifs à une contamination possible n'ont pas encore été entièrement résolus. A ce propos, le krypton 85 et le tritium sont particulièrement préoccupants.

48. Dans le milieu marin, il est manifestement nécessaire, comme l'Organisation des Nations Unies l'a déjà envisagé, de mettre en place un système de contrôle international de l'exploitation des ressources des mers et un système d'utilisation rationnelle de ces ressources. En l'absence d'un contrôle effectif et d'une saine gestion, la destruction ou l'épuisement des ressources marines se poursuit. Le déclin de certaines espèces de baleines et de phoques, de tortues de mer, de la pêche de la sardine dans le Pacifique et du saumon dans l'Atlantique ainsi que la pêche excessive de l'anchoeta dans le Paci-

fique oriental en sont des exemples. Le fait que l'humanité dépende de plus en plus de la mer comme source de protéines rend nécessaire une exploitation judicieuse de ses ressources. La pollution des eaux de la mer constitue une menace permanente pour sa productivité future. La Convention internationale sur la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures date de 1954, mais la pollution par les hydrocarbures demeure un sujet de préoccupation majeur, et d'autres formes de pollution aussi néfastes se poursuivent avec un contrôle très limité sinon sans contrôle.

49. Le temps et le climat sont généralement reconnus comme les éléments fondamentaux du milieu humain. Il est si évident qu'ils jouent un rôle important dans tous les plans que l'homme fait et dans toutes les activités qu'il exerce et qu'ils sont étroitement liés à tous les autres facteurs du milieu que ces faits sont souvent considérés purement et simplement comme acquis. On n'apporte pas encore toute l'attention voulue à la question de l'exploitation des données météorologiques et climatiques pour l'élaboration de plans tendant à une utilisation efficace des terres, à la mise en valeur des ressources hydrauliques, au développement de l'agriculture et à l'installation de groupes humains. Il est également manifeste qu'il faut exercer une surveillance continue pour détecter les modifications qui se produisent dans l'atmosphère terrestre et dans les conditions météorologiques et climatiques qui y règnent, mais les projets en cours, tels que la Veille météorologique mondiale, ne sont pas encore appuyés comme il convient.

50. Sur le plan national comme sur le plan international, il est nécessaire d'établir d'urgence des programmes d'action et de prendre des mesures institutionnelles pour corriger et prévenir la pollution des ressources de l'air, des terres, des eaux et des océans, ainsi que la pollution des aliments. Il est également urgent, dans l'intérêt d'objectifs sociaux et économiques, d'élaborer une législation et de mettre en place un appareil administratif pour contrôler l'utilisation des pesticides et d'autres produits chimiques qui sont indispensables à l'agriculture et à l'industrie modernes mais qui, si on les utilise mal, peuvent nuire à l'homme et à son milieu.

51. La diversité, l'ampleur et le caractère universel des problèmes du milieu humain qui ont été brièvement décrits plus haut sont tels qu'un effort considérable a été déployé – et est encore déployé – aux niveaux local, national et international en vue de les résoudre. L'Assemblée générale a demandé qu'il lui soit présenté le présent rapport sur «la nature, la portée et l'état d'avancement des travaux en cours dans le domaine du milieu humain». Il est manifestement impossible, dans le cadre d'un rapport de ce genre, d'exposer ces travaux dans le détail et d'en faire une analyse approfondie. Il n'est pas non plus possible, dans les très brefs délais qui ont été impartis pour la présentation du rapport et avec les renseignements très limités que les gouvernements ont fait parvenir jusqu'ici, de tenter de procéder à une évaluation complète de la nature, de la portée et de l'état d'avancement de ces travaux. On peut cependant indiquer certaines tendances importantes qui se dégagent dans ce domaine et évaluer très approximativement ce qui se fait actuellement en ce qui concerne les problèmes du milieu humain. Tel est l'objet des paragraphes qui suivent.

Recherches effectuées dans le domaine des sciences du milieu

52. Dans la plupart des pays industrialisés on effectue de vastes recherches sur tous les sujets liés au milieu humain. Le fait que, dans un certain nombre de pays, on prend de plus en plus conscience des problèmes du milieu a, tout récemment, donné une impulsion notable à ces recherches. Au niveau international, des programmes tels que l'Année géophysique internationale, le Programme biologique international, la Décennie hydrologique internationale et la Commission océanographique intergouvernementale ont permis d'accélérer les recherches dans des secteurs importants du milieu. Il y a cependant lieu de noter que, jusqu'à présent, l'on s'est davantage attaché aux recherches dans les sciences physiques et terrestres qu'aux recherches dans les sciences biologiques et sociales et que, même dans les pays les plus avancés, on s'est rarement inspiré, dans les programmes de recherche, d'une conception écologique et intégrée. Dans les pays en voie de développement, il reste beaucoup à faire dans tous les domaines, en particulier dans celui des sciences biologiques, en ce qui concerne la recherche fondamentale sur le milieu.

53. Pour résoudre les problèmes importants auxquels se heurte la recherche sur les phénomènes globaux du

milieu, tels que ceux relatifs à la circulation atmosphérique globale et à la composition globale de l'atmosphère ou aux interactions des océans et de l'atmosphère, il faut prévoir de vastes programmes internationaux qui n'en sont à l'heure actuelle qu'au stade de l'élaboration.

54. Enfin, tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement, les connaissances ne sont encore que très réduites à l'égard de nombreux problèmes socio-culturels et psychologiques du milieu. Ces problèmes sont extrêmement complexes et il semble que, dans ce domaine, des travaux de recherche bien plus importants soient nécessaires.

Recherches dans le domaine technique et découvertes techniques

55. Nombre de problèmes du milieu, la plupart des problèmes de pollution, par exemple, pourraient être actuellement résolus par des moyens techniques. Les pays industrialisés, ainsi que des groupements internationaux, effectuent, sur le plan technique, des recherches importantes sur la pollution de l'air et de l'eau. En fait, il existe des «solutions» techniques à la plupart des problèmes que pose la pollution industrielle, mais elles ne sont pas appliquées, le plus souvent pour des raisons économiques ou politiques. Les recherches sur la pollution s'accompagnent d'expériences pratiques, tant dans le secteur public que dans le secteur privé de l'industrie, chaque industrie particulière ayant généralement à résoudre des problèmes de pollution qui lui sont propres. Les recherches actuellement entreprises aux Etats-Unis d'Amérique, dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en Europe et au Japon portent sur les nouveaux polluants (pesticides, détergents, radioéléments, etc.), les échanges air-eau-terre de polluants et les techniques permettant de diminuer la pollution à moins de frais.

56. Dans le cadre de la recherche technique liée aux problèmes du milieu, on semble accorder généralement moins d'attention aux problèmes autres que ceux de la pollution industrielle, ceux, par exemple, intéressant le logement, encore que d'importantes recherches sur les problèmes urbains soient effectuées dans beaucoup de pays développés, notamment en France, en Pologne, au Royaume-Uni et en Tchécoslovaquie, ainsi que dans certains pays en voie de développement, l'Inde et le Venezuela, par exemple. Dans de nombreux pays on pourrait citer des exemples de recherches et de découvertes portant sur des techniques agricoles améliorées ou sur

l'amélioration des conditions de travail dans l'industrie.

57. En ce qui concerne le milieu, le transfert des techniques des pays développés vers les pays en voie de développement est gêné par l'insuffisance du nombre des institutions et le manque de personnel. Toutefois, des recherches techniques sont actuellement effectuées, dans les conditions existant localement, par l'Institut de génie sanitaire de l'Etat de Guanabara au Brésil et l'Institut d'hygiène professionnelle et de recherche sur la pollution de l'air de Santiago (Chili). Le Centre de recherche et de formation en matière d'irrigation par l'eau saline en Tunisie, de même que l'Institut de recherche pédologique en Iran font des recherches en vue de résoudre certains problèmes du milieu dans le secteur agricole. Les recherches effectuées en Israël sur la récupération et la réutilisation de l'eau ou en Inde sur les mares d'oxydation illustrent les efforts qui sont déployés pour adapter les techniques actuelles aux conditions locales et aux moyens disponibles.

Normes de contrôle

58. S'il est vrai qu'un certain nombre de pays industrialisés s'efforcent de définir les normes nécessaires en ce qui concerne les facteurs dont dépend la qualité du milieu, on constate en revanche qu'un accord sur lesdites normes est assez rare à l'échelon national et, partant, extrêmement rare sur le plan international. Ce manque d'harmonisation gêne considérablement les possibilités de contrôle de la qualité du milieu. Des normes sur la qualité de l'air ambiant existent aux Etats-Unis d'Amérique, en Pologne, dans la République fédérale d'Allemagne, en Roumanie, en Tchécoslovaquie et dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Certains efforts sont déployés à l'échelon régional dans ce domaine. C'est ainsi que dix pays coopèrent avec l'OMS en Amérique latine aux fins d'un réseau d'échantillonnage de la pollution atmosphérique et que le CAEM a mis au point un accord sur la mesure des niveaux de pollution de l'eau en Europe orientale. Au niveau international, on s'emploie à établir des normes sur la qualité de l'eau, la qualité des aliments, les risques dus à la radioactivité, etc., mais il reste beaucoup à faire dans ce sens.

59. En dehors de quelques grands paramètres, en particulier dans les domaines de la géophysique, de la météorologie, de la radioactivité ou autres sciences physiques, il existe peu d'accords internationaux sur les méthodes à appliquer pour mesurer ou contrôler les paramètres du

milieu. Si plusieurs programmes de recherche internationale sont actuellement en cours ou prévus (Veille météorologique mondiale, Décennie hydrologique internationale, Programme concernant l'homme et la biosphère, etc.) et constituent un mécanisme approprié pour exercer un contrôle de ce genre, il n'existe toutefois pas encore de méthodes sur lesquelles on ait réussi à s'entendre.

Enseignement touchant le milieu

60. Comme on l'a dit à la conférence de l'UNESCO de 1968 sur les ressources de la biosphère, l'enseignement, à tous les niveaux et dans tous les pays, n'est pas actuellement conçu pour faire bien comprendre et apprécier la nature même des problèmes du milieu. Seuls des efforts isolés ont été déployés à cet égard dans quelques pays développés pour la plupart, où l'on a, notamment, accordé une importance accrue à l'écologie, au niveau universitaire. Dans ce domaine, on dispose actuellement de fort peu de matériel pédagogique adapté aux besoins réels des pays en voie de développement, encore que l'UNESCO et l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources s'efforcent actuellement d'en produire.

61. Dans les pays en voie de développement, il est manifestement indispensable d'assurer la formation de spécialistes et de techniciens de toutes catégories pour résoudre les problèmes du milieu. Des efforts sont faits pour former du personnel qualifié dans les pays mêmes, par l'intermédiaire d'institutions nationales ou, dans des conditions similaires à celles qui existent dans les pays considérés, par l'intermédiaire d'institutions régionales telles que l'Université technique du Moyen-Orient à Ankara, le Centre de formation d'ingénieurs sanitaires du Maroc, l'Institut interaméricain d'agronomie de Turrialba au Costa Rica et le Centre interaméricain du logement et de la planification de Bogota.

Information du public

62. Il ressort des tendances récentes qui se manifestent dans les moyens d'information de masse que le public s'intéresse de plus en plus aux problèmes du milieu. Cela est particulièrement apparent dans nombre de pays développés où, cependant, on attache plus souvent davantage d'importance à des nouvelles à sensation, relativement peu importantes, et où on passe sous silence des questions moins spectaculaires mais plus urgentes et fondamentales. Il n'est guère possible de trouver, où que

ce soit, de renseignements objectifs, bien présentés et équilibrés, sur les problèmes actuels du milieu, permettant d'aider à former l'opinion publique. Et – fait peut-être encore plus grave – il semble que dans la grande majorité des pays il n'existe pas de dispositions prévoyant la communication de tels renseignements aux autorités et aux personnes chargées de l'aménagement et du contrôle du milieu. Dans quelques pays, peu nombreux, on commence seulement à créer des services d'information s'occupant des problèmes du milieu.

Planification et analyse économiques

63. En dépit d'une certaine évolution récente des idées, la planification et l'analyse économiques ne tiennent généralement aucun compte des facteurs et des valeurs du milieu, notamment de la valeur des activités récréatives et du tourisme, au moment même où l'importance de ces deux domaines s'accroît et où les pouvoirs publics leur accordent un rôle de premier plan dans de nombreux pays. L'évaluation économique des effets de la détérioration du milieu est tout au plus étudiée en tant qu'élément séparé, mais elle est rarement intégrée aux autres éléments d'un programme de développement donné. On envisage rarement un choix de projets de développement ayant des répercussions différentes sur le milieu et, sur le plan économique, les décisions sont prises sans se préoccuper des conséquences qui en résulteront pour le milieu, en particulier de celles de nature écologique. Cela est particulièrement vrai pour les vastes projets de développement des pays peu développés. Cependant, dans certains pays, l'analyse des coûts et des avantages est appliquée à l'évaluation du milieu et l'on a recours à des techniques électroniques modernes pour définir le choix optimal des projets en fonction des problèmes du milieu. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis, la préservation de la qualité de l'eau dans la vallée de l'Ohio et dans l'estuaire du Delaware est fondée sur cette technique d'évaluation des dommages et des avantages.

Mesures préventives

à l'égard de la détérioration du milieu

64. Une des caractéristiques les plus générales, en ce qui concerne la détérioration du milieu, est que l'on omet de prendre des mesures préventives pourtant relativement simples, si bien qu'il faut ensuite adopter des mesures curatives plus coûteuses et plus difficiles. Dans certains pays on a créé des organes consultatifs ou de

contrôle, par exemple des services de conservation des sols, chargés de prévenir les dommages causés au milieu par l'activité humaine ou de lutter contre de tels dommages. Mais le plus souvent, les mesures préventives sont décidées quelque peu à l'improviste, pour éviter la répétition d'une catastrophe grave.

65. Etant donné que les conséquences sur le milieu ressortissent souvent à un domaine différent de celui dont relève la cause qui les a provoquées, il n'existe généralement pas de partage net des responsabilités entre les différentes autorités, en ce qui concerne les mesures à adopter pour prévenir la détérioration du milieu. De même, comme on l'a indiqué plus haut à propos de l'analyse économique, on ne prend généralement aucune mesure pour prévenir les conséquences fâcheuses que peuvent avoir de grands changements apportés au milieu.

Mesures curatives

à l'égard de la détérioration du milieu

66. Dans les pays développés comme dans les pays en voie de développement, de grands efforts sont déployés pour rétablir la qualité du milieu et réduire les effets de la détérioration du milieu. En général, ces mesures curatives sont prises pour faire face aux effets produits par un facteur unique, par exemple la pollution de l'eau, l'érosion du sol, la congestion des bidonvilles, sans élaborer de plans d'ensemble et sans se soucier des relations entre les différents facteurs du milieu. Cette conception fragmentaire aboutit parfois à créer de nouveaux problèmes au moment même où l'on s'efforce de résoudre ceux qui se sont posés.

67. Les mesures curatives à l'égard de la détérioration du milieu sont souvent trop coûteuses et trop difficiles pour pouvoir être pleinement appliquées et, en fait, on a tendance à se contenter d'un remède temporaire et local et à remettre ainsi à plus tard les décisions difficiles à prendre.

68. On peut citer un certain nombre de cas où des mesures curatives radicales ont été adoptées, par exemple les mesures de lutte contre la pollution atmosphérique à Pittsburgh (Etats-Unis d'Amérique), la lutte contre la pollution de l'eau dans la vallée de la Ruhr (République fédérale d'Allemagne), l'interdiction de l'emploi du DDT en Suède, la lutte contre l'érosion grâce à la construction de terrasses en Afrique du Nord, l'aménagement des bassins hydrographiques dans le centre de la Nouvelle-Zélande, le projet «R» (logements et aménagement

urbain) en Tchécoslovaquie, les parcs nationaux en Afrique orientale et la lutte contre l'accroissement du taux de salinité dans la plaine du Danube en Hongrie.

Mesures envisagées

pour l'aménagement du milieu

69. Certains pays, ayant mieux pris conscience des problèmes du milieu, ont été ainsi amenés à prendre des mesures de planification touchant l'aménagement du milieu. A cet égard, on peut citer le plan français d'aménagement de la région parisienne, le plan principal d'aménagement de la région de Karachi au Pakistan, le plan de développement physique de la région de l'Adriatique, dans le sud de la Yougoslavie et d'autres plans urbains ou régionaux analogues mis en œuvre tant dans des pays développés que dans des pays en voie de développement. Dans de nombreux pays de l'une et de l'autre de ces catégories, en République Dominicaine, en Argentine et au Botswana, par exemple, on procède ou on a procédé à des enquêtes sur les sols pour servir de base à la planification rurale.

70. Dans le monde entier, la création de milieux artificiels nouveaux s'effectue à un rythme de plus en plus rapide. Cela va de la création de nouvelles villes, comme celles qui ont été récemment construites au Royaume-Uni – domaine dans lequel on acquiert de plus en plus d'expérience – à la création d'immenses lacs artificiels en Afrique et ailleurs pour produire de l'énergie électrique et assurer l'irrigation, ce qui transforme entièrement le cadre écologique d'une vaste région et pourtant on a jusqu'ici malheureusement négligé d'effectuer les études écologiques nécessaires au stade de la planification.

71. A l'occasion de la planification et de l'aménagement du milieu humain, on insiste généralement sur les critères économiques et sur les aspects physiques et quantitatifs des problèmes plutôt que sur leurs aspects qualitatifs et socio-culturels. Cela se traduit par de nombreuses réalisations, importantes en particulier dans le domaine du logement, qui ne répondent pas pleinement aux aspirations légitimes de l'homme, ni à ses besoins sociaux.

Structures administratives

72. En règle générale, sur le plan administratif, les problèmes du milieu ont été confiés, dans tous les pays, à des ministères techniques traditionnels, tels que les ministères des travaux publics, de la santé, de l'agriculture et du logement. Au sein même de ces ministères, il est nécessaire d'organiser des services consultatifs ou des

services de contrôle, des services d'aménagement et des laboratoires de contrôle ou de renforcer les services existants. Si l'observation des phénomènes, la mesure et l'analyse des paramètres du milieu peuvent à juste titre être effectuées par des services administratifs distincts (par exemple par le service météorologique, le service hydrologique et le service de pédologie), la planification, l'aménagement et le contrôle du milieu humain souffrent en général de l'absence d'une conception nationale de l'installation de la population, de l'insuffisance de la coordination, de la rigidité des relations entre les différents ministères et du fait que les services administratifs régionaux et locaux sont incapables de s'adapter au changement.

73. Jusqu'à une date récente on se rendait peu compte du fait que, pour résoudre les problèmes du milieu, il fallait partir d'une conception interdisciplinaire et, parallèlement, mettre en place un dispositif pour l'adoption des décisions et la coordination des fonctions ayant une incidence appréciable sur le milieu humain. Les dispositions prévues par les pouvoirs publics pour l'adoption des décisions ont généralement abouti, jusqu'ici, à une conception fragmentaire de la question, tant sur le plan administratif que sur le plan territorial. Certains pays ont récemment tenté de créer des organismes centraux de coordination ou des organes consultatifs (on peut citer à ce propos la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) en France, le Bureau national pour la conservation de la nature et le Conseil du milieu en Suède et le Service de la planification régionale en Malaisie) afin de parvenir à une conception nationale. La gravité de la pollution dans les régions urbaines fait également que l'on envisage de nouvelles formes d'administration pour ces régions, en particulier dans les pays techniquement avancés. En outre, les recherches comparées sur les problèmes urbains ont fait ressortir combien il est nécessaire de faire en sorte que les dispositifs administratifs s'adaptent davantage au changement et que les institutions facilitent les modifications à apporter aux dispositifs administratifs.

Arrangements financiers, fiscaux et commerciaux

74. Le maintien ou le rétablissement de la qualité du milieu est souvent une opération fort onéreuse et la question des méthodes qui permettraient de la financer de même que celle de savoir qui assurera ce financement créent de multiples problèmes tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. Dans le cas de ces derniers, en particulier, l'insuffisance des moyens financiers est telle que l'on néglige facilement les problèmes à long terme du milieu pour s'assurer des avantages immédiats.

75. En fait certains problèmes du milieu se rapportant plus particulièrement à la pollution proviennent de l'emploi de procédés industriels qui pourraient être modifiés si des arrangements fiscaux et commerciaux appropriés, de caractère international, étaient conclus qui imposeraient la même réglementation à tous les intéressés. A vrai dire, à l'exception de certains règlements comme ceux concernant la pollution de la mer due aux carburants des navires, il n'a pas été question jusqu'ici de conclure des arrangements internationaux de ce genre.

Dispositions législatives

76. Dans de nombreux pays, il existe d'importantes dispositions législatives sur certains aspects du milieu. Cependant, dans la plupart des cas, ces dispositions ont été progressivement adoptées au cours de l'histoire du pays et elles ne sont pas adaptées aux conditions actuelles. La législation est fragmentaire, elle ne tient aucun compte de l'interaction des divers facteurs du milieu et elle ne s'accompagne pas de l'aide financière de l'Etat qui pourrait la rendre efficace. Des conceptions légales dépassées, notamment les droits de captation d'eau et les droits fonciers surannés empêchent, dans de nombreuses régions du monde, la mise en valeur rationnelle des ressources et leur conservation. On voit généralement dans toute réglementation du milieu une restriction injustifiée apportée à l'activité humaine et on se refuse à l'envisager comme un élément d'une action soutenue et à long terme en vue de la mise en valeur des ressources.

77. Dans un certain nombre de pays, d'importantes mesures législatives ont été récemment prises dans le domaine de la lutte contre la pollution. Parmi ces mesures on peut citer le Clean Air Act (loi sur la pureté de l'air) de 1956 et le Radioactive Substances Act (loi sur les substances radioactives) de 1960 au Royaume-Uni, la loi de 1963 sur la lutte contre la pollution de l'eau en France et les lois analogues récemment adoptées aux Etats-Unis et en Tchécoslovaquie. Dans un certain nombre de pays on a également adopté il y a peu de temps des lois importantes dans le domaine de l'aménagement des eaux et des terres. C'est ainsi qu'en Hongrie, on a créé un service central chargé de l'aménagement des ressources hydrauliques. Il semble exister une tendance générale à revoir la législation nationale et à la réviser et, aussi, à établir un cadre législatif général pour toutes les questions intéressant le milieu. Le U.S. Congressional White Paper on a National Policy for the Environment (1968) (Livre blanc du Congrès des Etats-Unis sur la politique nationale en ce qui concerne le milieu) illustre bien cette tendance.

78. Au niveau international, les conventions et accords sont peu nombreux. On peut citer la Convention relative à la conservation de la nature et de la flore et de la faune sauvages en Afrique, adoptée par l'Organisation de l'unité africaine en 1968, la Commission internationale pour la protection des eaux du Rhin contre la pollution, la Convention internationale sur la prévention de la pollu-

tion des eaux de la mer par les hydrocarbures, la Convention internationale sur la protection des végétaux, la Convention sur la pêche et la conservation des ressources biologiques de la haute mer et la Charte des eaux du Conseil de l'Europe. Ces textes normatifs sont encore très fragmentaires et il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Si l'on juge prématuré d'établir une réglementation internationale en bonne et due forme, on pourrait envisager des codes agréés de la pratique suivie, qui peuvent jouer un rôle très utile, et, en fait, on s'emploie actuellement à en élaborer. On ne sait pas très bien dans quelle mesure sont respectées les dispositions existantes, tant nationales qu'internationales, dans un certain nombre de cas où il est extrêmement difficile d'exercer un contrôle véritable.

Action internationale et assistance internationale

79. La plupart des organismes des Nations Unies s'occupent activement du milieu (études, mesures d'encouragement et action normative, d'une part, assistance technique, formation et activités opérationnelles, d'autre part). La grande majorité de tous les programmes en cours du PNUD/Fonds spécial ont trait à des activités relatives au milieu et aux ressources naturelles. Lorsque, à sa quarante-cinquième session, le Conseil économique et social a étudié la possibilité de réunir une conférence sur le milieu humain, il était saisi d'un document qui passait brièvement en revue les activités les plus importantes menées dans ce domaine par certains organismes des Nations Unies (document E/4553). On trouvera dans une annexe au présent rapport un exposé mis à jour et quelque peu plus détaillé de ces activités. Il fait ressortir la diversité et l'ampleur des activités tant en cours que prévues.

80. Plusieurs organismes intergouvernementaux régionaux, notamment l'OCDE, le Conseil de l'Europe, la Communauté économique européenne, le CAEM, l'Organisation des Etats américains et l'Organisation de l'unité africaine mènent également des activités intéressantes du milieu humain. Des organisations non gouvernementales ainsi qu'un certain nombre de fondations privées ont entrepris des activités importantes liées à certains aspects de cette question.

Résumé

81. S'il est difficile d'évaluer les travaux actuels et leur état d'avancement, on peut cependant indiquer ce qui suit:

a) En raison du caractère universel des problèmes du milieu, d'importants travaux sont entrepris tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement en vue d'essayer d'y faire face;

b) Ces travaux s'effectuent toutefois principalement dans le cadre d'institutions traditionnelles, de façon fragmentaire, en l'absence de toute conception intégrée au niveau national et sans une vue d'ensemble suffisante au niveau international;

c) Alors que, pour de nombreuses raisons, les mesures préventives seraient presque toujours préférables, les activités ayant une incidence sur le milieu ne sont généralement pas planifiées ni exercées de façon à empêcher ou à minimiser les conséquences nuisibles, si bien qu'il devient nécessaire d'adopter des mesures correctives difficiles, coûteuses et imparfaites;

d) Il existe de vastes connaissances scientifiques et techniques qui ne sont pas appliquées ou qui ne sont pas appliquées comme il convient; la plupart des problèmes du milieu humain semblent pouvoir être résolus grâce à un aménagement judicieux et approprié, prévoyant non seulement la protection du milieu contre la dégradation, mais aussi son utilisation rationnelle et son amélioration pour les générations futures, un tel aménagement exige des mesures et des pratiques administratives appropriées, une planification économique et sociale avisée et doit s'accompagner d'une réglementation nationale et internationale;

e) Il est nécessaire cependant de procéder à de plus amples recherches sur certains problèmes scientifiques et techniques en particulier sur les phénomènes globaux, physiques et biologiques, sur les facteurs socio-culturels, sur les techniques de non-pollution et sur l'utilisation rationnelle et prudente des ressources;

f) Il y aurait grand intérêt à mettre au point de nouvelles mesures internationales dans le domaine du milieu humain, d'encourager, par exemple, les programmes de recherche et de contrôle (en cours ou au stade de la planification), ainsi que les programmes d'enseignement et d'assistance technique (qui pourraient être sensiblement développés) et d'organiser des réunions techniques et des études spécialisées. L'action internationale devrait être orientée vers une réglementation mondiale ou régionale, la normalisation des dispositions et l'adoption de conventions universelles ou régionales.